



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

# RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: **421-01902 & 421-01903**

BY: **MR. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)**

DATE: **NOVEMBER 27, 2017**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **THE HONOURABLE CATHERINE MCKENNA**

Response by the Minister of Environment and Climate Change

SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

**Protection of the environment**

**ORIGINAL TEXT**

**REPLY**

A part of the mandate assigned under legislation to the Minister of Environment and Climate Change, the Minister responsible for Parks Canada oversees the development of the Agency's programs and services to protect and conserve Canada's natural and cultural heritage, to ensure that Canadians can discover protected sites across the country and learn more about Canadian environment and culture. In addition, the Prime Minister has entrusted the Minister of Environment and Climate Change with the mandate to work with the Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard, to increase the proportion of Canada protected marine and coastal areas to 5 percent by 2017 and 10 percent by 2020. On October 28, 2017, the Ministers were pleased to announce that Canada now protects 5.22 percent of its marine and coastal areas, surpassing the 2017 target.

Parks Canada is responsible for the establishment and management of national parks, national marine conservation areas (NMCAs) and national historic sites. The goal of these programs is to represent the diversity of Canada's terrestrial and marine environments as well as its history and culture.

The objectives of the NMCA program are to establish a system of marine protected areas representative of the ecological diversity of Canada's Arctic, Atlantic and Pacific oceans, as well as its Great Lakes, and to encourage public understanding and enjoyment of this marine heritage among Canadians. The *Canada National Marine Conservation*

*Areas Act*, which can be accessed at [www.laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-7.3/index.html](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-7.3/index.html), provides the legislative framework for the program.

NMCAs consist of highly protected zones surrounded by multiple-use areas where activities such as commercial fishing and shipping are appropriate. The guiding principle is ecological sustainability, and the Act prohibits waste disposal, mining, oil and gas exploration, and exploitation throughout these areas.

The long-term goal is to represent each of Canada's 29 marine regions with at least one NMCA. Currently, there are 4 sites in the NMCA system, representing 5 of the 29 regions: Fathom Five National Marine Park and Lake Superior National Marine Conservation Area in Ontario, Saguenay-St. Lawrence Marine Park in Quebec and Gwaii Haanas National Marine Conservation Area Reserve and Haida Heritage Site in British Columbia. The feasibility assessment for an NMCA in Lancaster Sound in the Eastern Arctic has been completed. On August 14 the governments of Canada and Nunavut along with the Qikiqtani Inuit Association announced that the three parties had agreed on the boundary and interim protection measures and to take the next steps to complete the establishment of this newest NMCA, to be called Tallurutiup Imanga National Marine Conservation Area. Feasibility assessments are under way for two other proposed sites: the southern Strait of Georgia in British Columbia and the Îles de la Madeleine in the Gulf of St. Lawrence.

Parks Canada is the lead federal agency for the NMCA reserve proposal in the southern Strait of Georgia, within the Strait of Georgia marine region. The Agency already protects Gulf Islands National Park Reserve and is working to expand marine protection through the national marine conservation area reserve proposal. This marine area is a very rich marine ecosystem with great importance for Indigenous Peoples, Canadians and people from around the world who connect with this unique marine environment and who have a shared interest in the ecological sustainability of the marine region.

Parks Canada and the Province of British Columbia are working together on a feasibility assessment for this proposed NMCA reserve, in collaboration with nineteen regional First Nations, local governments, non-governmental organizations, local communities and many other stakeholders. In 2011, a Statement of Intent was signed between the governments of Canada and British Columbia which identified a proposed boundary subject to further consultation and committed to the completion of the feasibility assessment. Currently, discussions are under way with many of the First Nations in preparation for formal consultation. In addition, preliminary discussions are underway with environmental groups, other levels of government, industry and local stakeholders.



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N° DE LA PÉTITION : **421-01902 & 421-01903**

DE : **M. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)**

DATE : **LE 27 NOVEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

---

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Protection de l'environnement**

---

TRADUCTION

---

RÉPONSE

Dans le cadre du mandat confié en vertu des lois à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, la ministre responsable de Parcs Canada doit élaborer les programmes et services de l'Agence afin de protéger et conserver le patrimoine naturel et culturel du Canada, de permettre aux Canadiens de découvrir les sites protégés d'un bout à l'autre du pays et d'en apprendre davantage sur l'environnement et la culture canadienne. De plus, le Premier ministre a conféré à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique le mandat de collaborer avec le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne afin d'accroître la proportion des aires marines et côtières protégées au Canada à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020. Le 28 octobre dernier, les deux ministres ont eu le plaisir d'annoncer que le Canada protège désormais 5,22 % de ses milieux marins et côtiers, surpassant l'objectif de 2017.

Parcs Canada est responsable de l'établissement et de la gestion des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation (AMNC) et des lieux historiques nationaux. Le but de ces programmes est de représenter la diversité des milieux terrestres et marins du Canada ainsi que son histoire et sa culture.

Les objectifs du programme des AMNC consistent à établir un réseau d'aires marines protégées représentatif de la diversité écologique des océans Arctique, Atlantique, Pacifique et des Grands Lacs du Canada, et d'inviter les Canadiens à apprécier et à enrichir leurs connaissances de ce patrimoine marin. La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, que l'on peut consulter à l'adresse <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-7.3/>, représente le cadre législatif du programme.

Les AMNC sont des aires hautement protégées entourées de zones à usages multiples où des activités comme la pêche commerciale et la navigation sont permises. Le principe directeur qui y prévaut est celui de la viabilité écologique et la Loi y interdit les déversements de déchets, ainsi que la prospection et l'exploitation minière, pétrolière et gazéifère.

L'objectif à long terme est de représenter chacune des 29 régions marines du Canada par au moins une AMNC. À l'heure actuelle, le réseau des AMNC comprend 4 sites, qui représentent 5 des 29 régions : le parc marin national Fathom Five et l'aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur, en Ontario; le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, au Québec; et la réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, en Colombie-Britannique. L'évaluation de faisabilité en vue d'établir une AMNC dans le détroit de Lancaster dans l'Arctique de l'Est est terminée. Le 14 août 2017, les gouvernements du Canada, du Nunavut et la Qikiqtani Inuit Association annonçaient que les trois parties avaient conclu une entente sur les limites, sur les mesures de protection intérimaire et sur les étapes à suivre pour compléter l'établissement de cette nouvelle AMNC, qui s'appellera dorénavant l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga. Deux autres endroits font l'objet d'une évaluation de faisabilité, à savoir le sud du détroit de Georgia, en Colombie-Britannique, et les îles de la Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent.

Parcs Canada est l'organisme fédéral responsable du projet de réserve d'AMNC du Détroit-de-Georgia-Sud, dans la région marine du détroit de Georgia. L'Agence protège déjà la réserve de parc national des îles-Gulf et s'emploie à accroître la protection de zone marine par l'entremise du projet de réserve d'aire marine nationale de conservation. Cette zone marine est un écosystème marin extrêmement riche qui revêt une grande importance pour les peuples autochtones, les Canadiens et les gens du monde entier qui ont un lien avec ce milieu marin unique et qui ont un intérêt commun pour la viabilité écologique de la région marine.

Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique travaillent de concert à l'évaluation de la faisabilité de ce projet de réserve d'AMNC, en collaboration avec 19 Premières Nations de la région, les administrations locales, les organisations non gouvernementales, les collectivités et de nombreux autres intervenants. En 2011, une déclaration d'intention a été signée entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique identifiant une limite proposée sujette aux consultations et qui engageait les gouvernements à compléter l'évaluation de faisabilité de ce projet. Des discussions sont actuellement en cours avec de nombreuses Premières Nations en vue de tenir des consultations officielles, et des discussions préliminaires sont en cours avec des groupes environnementaux, d'autres ordres de gouvernement, l'industrie et les intervenants locaux.